



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.157.2000.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

MODIFICATION À LA SECTION B DE LA PARTIE VI DE L'ANNEXE SUR
 L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET LA VERIFICATION ("ANNEXE
 SUR LA VERIFICATION") DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE
 LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE ET DE L'EMPLOI
 DES ARMES CHIMIQUES ET SUR LEUR DESTRUCTION

31 OCTOBRE 1999

ACCEPTATION DES CORRECTIONS DES AMENDEMENTSⁱ

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune objection n'ayant été notifiée au Secrétaire général dans les 90 jours qui ont suivi la date de la notification dépositaire C.N.1112.1999.TREATIES-8 du 10 décembre 1999, la proposition de corrections d'amendement de la Modification à la Section B de la Partie VI de l'Annexe sur l'Application de la Convention et la Vérification ("Annexe sur le Vérification"), est réputée acceptée et entrera en vigueur pour toutes les Parties contractantes le 9 mars 2000. Cette correction s'appliquera aux textes de l'original de l'Amendement et aux copies certifiées conformes.

Le 13 mars 2000

1.Voir notification dépositaire C.N.1112.1999.TREATIES-8 du 10 décembre 1999 (Précisez corrections d'Amendement de Modification à la Section B de la Partie VI de l'Annexe sur la Convention et la Vérification ("Annexe sur le Vérification"))